

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du lundi 04 février 2013

L'an deux mil treize, le lundi 04 février, à 19 heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU.

Etaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU (Maire), M. Serge MAYE, Mme Françoise GUIMBRETIERE, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Patrice BAILLOUX, M. Guy DE CHAULIAC, Mme Marie-Françoise AUGUSTE, Mme Françoise LE LAN, M. Joseph LIBEAUT, Mme Patricia HUAU, M. Philippe OULATE, M. Luc VANDEVELDE, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Rémi GODARD, Mme Claude BERTHELOT, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Fabienne GRUDET, M. Sébastien GARCIA.

Etaient absents avec procuration : Mme Marie-Pierre MARTIN donne pouvoir à Mme Françoise GUIMBRETIERE, Mme Colette TAVENARD donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Patrick FAUVEL donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Jean-Claude DOISNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie LOYEAU.

Etaient excusées : Mme Claudette TURC, Mme Nathalie VINCENT

Etait absent : M. Philippe SIMOEN

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN

Intervention de M. Jean-Patrick DEFOURS, Président du SMICTOM : explications sur le fonctionnement du syndicat puis échanges sous forme de questions / réponses avec les conseillers municipaux.

Puis le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2012 est approuvé sans observation.

2013/01 - Musée Joseph Denais - Création d'emplois d'adjoints du patrimoine de 2ème classe non titulaires pour accroissement temporaire d'activité, année 2013 (rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, adjoint à la culture, informe le conseil que le musée Joseph Denais ouvrira au public du 1^{er} avril au 10 novembre 2013. Les horaires d'ouverture du musée pour 2013 seront les suivants :

Période d'ouverture	Musée Joseph Denais	Bureau de Tourisme
Du 1er avril au 18 avril	Tous les week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h	
Du 19 avril au 26 mai	Du vendredi au dimanche et jours fériés de 14h30 à 18h	Tous les week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h
Du 27 mai au 14 juin	Tous les week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h	
Du 15 juin au 15 septembre	Du mardi au dimanche de 11h à 13h et de 14h30 à 18h	Les mardis, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 11h à 13h & de 14h30 à 18h Le mercredi de 10h à 13h & de 14h30 à 18h

Du 16 septembre au 25 octobre	Tous les week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h	Uniquement les week-ends du mois de septembre de 14h30 à 18h
Vacances de la Toussaint (du 26 octobre au 10 novembre)	Du mardi au dimanche de 11h à 13h et de 14h30 à 18h	FERMÉ

Il précise que l'un des postes de non titulaire est ouvert jusqu'au 12 décembre : lundi, mardi, jeudi, vendredi / 9h-12h – 13h30-16h30 pour l'accueil des groupes scolaires

Il ajoute que dans un souci d'organisation, d'accueil du public et de surveillance des collections, trois agents seront présents simultanément pendant les heures d'ouverture, à savoir :

- Un agent d'accueil qui aura la double mission d'accueillir le public du musée et d'assurer les missions d'information et de prescription du bureau de tourisme
- Un médiateur dans les collections permanentes du 1^{er} étage
- Un médiateur dans les salles d'exposition temporaire du rez-de-chaussée.

Le volume à prévoir correspond au total à 2 800 heures réparties sur 3 postes. Mais compte-tenu :

- que l'amplitude hebdomadaire de travail des postes est de 6 jours sur la période haute alors que l'agent ne peut travailler que 5 jours,
- qu'il faut parer à toute éventualité de remplacement d'un agent empêché ou souffrant,
- que les personnes recrutées sont essentiellement des étudiants,

il est nécessaire d'avoir une certaine souplesse dans la répartition des heures de manière à ce que chacun des 6 postes demeurent attractifs.

C'est pourquoi, Serge MAYE propose au conseil de créer, dans la limite des 2 800 heures, 6 postes d'agent du patrimoine à 750 heures chacun du 26 mars au 12 décembre 2013, étant bien entendu que les 6 agents ne feront pas tous 750 heures.

Pour information, les heures du poste de l'agent d'accueil sont prises en charge à hauteur de 42 % par la communauté de communes, selon le principe de mutualisation qui a été acté lorsque la communauté de communes a demandé à intégrer son bureau de tourisme dans l'accueil du musée Joseph Denais.

Guy de CHAULIAC explique qu'il a visité récemment le musée des Beaux Arts à Angers et qu'il n'a pas trouvé le dépliant du musée Joseph Denais parmi tous ceux disponibles pour le public.

Thierry BELLEMON souhaite savoir quelle est la part des scolaires dans la fréquentation du musée.

Serge MAYE répond que sur 9 464 visiteurs en 2012, un tiers environ était des scolaires.

Claude BERTHELOT insiste sur la nécessité d'une meilleure signalisation depuis la RD 347 et à l'intérieur de la commune.

M. le Maire précise que le conseil général ne signale que les équipements qui connaissent une certaine fréquentation ; il va écrire à nouveau au Président à ce sujet. En ce qui concerne la signalétique communale, celle-ci est à revoir et il faudra certainement, dans ce cadre utiliser des panneaux de nouvelle génération, plus efficaces mais aussi plus coûteux. Globalement, il faut veiller, et c'est le rôle de la Direction Associée des Musées Municipaux (DAMM), à bien diffuser les flyers du musée sur les autres sites et que celui-ci soit référencé sur les supports numériques, notamment les GPS.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1° « accroissement temporaire d'activité»,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe non titulaire pour la période du 25 mars au 12 décembre 2013, pour un volume horaire global de 750 heures de travail maximum. Rémunération 9^{ème} échelon du grade,

DECIDE de créer 5 postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe non titulaires pour la période du 25 mars au 12 décembre 2013, pour un volume horaire global de 750 heures de travail maximum pour chacun des postes. Rémunération 1^{er} échelon du grade.

2013/02 - Eclairage public - Programme de rénovation 2013 - Fonds de concours SIEML (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD, adjoint à l'urbanisme et l'environnement, informe le conseil que par courrier du 20 décembre 2012, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (S.I.E.M.L.) a informé la commune que son comité syndical avait décidé de retenir notre demande de rénovation du réseau d'éclairage public 2013.

Pour information, sur un programme global 2013 de 40 000 € HT, le syndicat participerait à hauteur de 10 000 € et la commune verserait 30 000 € par la voie d'un fonds de concours.

Le SIEML demande à la commune de confirmer son engagement pour pouvoir déclencher les études complémentaires. Compte tenu de l'enveloppe financière conséquente, il propose de valider ce programme avec un étalement sur 2013 à hauteur de 30 000 € HT et sur 2014 à hauteur de 10 000 € HT.

Le Conseil municipal,
Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du comité syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,
Vu la délibération du comité syndical du SIEML en date du 11 décembre 2012 arrêtant la liste des opérations d'éclairage public,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME son intention de réaliser des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public à hauteur de 40 000 € HT,

PRECISE que cette opération s'étalera sur les années 2013 et 2014,

DECIDE de verser au SIEML un fonds de concours représentant 75 % de la dépense globale soit 30 000 €, fonds de concours qui pourra être versé sur la base d'un plafond de 20 000 € pour 2013 et le solde en 2014.

2013/03 - Acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Chappey (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD explique au conseil que les consorts CHAPPEY Philippe, CHAPPEY Patrick et ANDRE (née CHAPPEY) ont demandé à la commune de régulariser la cession

gracieuse des parcelles cadastrées ZR 243 et 344, correspondant à l'emprise du trottoir aménagé, tel qu'il existe à ce jour sis rue du Léard.

En effet, une clôture fut mise en place dans sa position actuelle, il y a plus de cinquante ans, par le père de Mme CHAPPEY. Cette clôture sépare les lots ZR 342 et ZR 341 des deux autres lots ZR 343 et 344.

Or, les parcelles cadastrées ZR 343 et 344 sont réservées au trottoir communal, la mairie l'ayant aménagé il y a plusieurs années en considérant cette clôture comme une limite naturelle de séparation avec le domaine public.

Afin de conserver non seulement ce trottoir aménagé, tel qu'il existe à ce jour, mais aussi l'emplacement de la clôture, les consorts CHAPPEY ont donné leur accord en 2009 au cabinet FERJOUX, pour céder gracieusement les lots ZR 343 et 344 à la commune.

Le projet de division, établi par M. FERJOUX, géomètre-expert, a estimé la surface à céder à la commune à 72 m².

Il convient donc de régulariser l'acquisition amiable de ces parcelles appartenant aux consorts CHAPPEY afin de ne plus leur occasionner de difficultés administratives, ni le paiement d'impôts rattachés à ces terrains. Cette cession faite, les parcelles seront intégrées dans le domaine privé communal puis incorporées de facto dans le domaine public communal.

La commission Urbanisme et Environnement a formulé un avis favorable quant à cette acquisition à l'euro symbolique lors de sa séance du 31 janvier 2013.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus et de la nécessité d'acquérir ces parcelles, Jean-Jacques FALLOURD propose au conseil d'accepter de régulariser la cession gracieuse des emprises concernées.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement en date du 31 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section ZR 343 (25 m²) et ZR 344 (47 m²) à l'euro symbolique,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Beaufort-en-Vallée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2013/04 - Autorisation d'ester en justice (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD informe le conseil qu'un recours est actuellement intenté contre la commune et la mise en oeuvre d'une délégation à son représentant serait de ce fait opportune.

Ce dossier concerne Monsieur et Mme Leboucher domiciliés à Beaufort-en-Vallée au lieudit "Beauchêne" qui contestent les éléments suivants d'un arrêté de Monsieur le Maire en date du 10 août 2012 accordant un permis de construire à la SARL Bejo Production :

- . surfaces de plancher de la future construction incorrectes et non concordantes avec les plans
- . sécurité incendie et volet paysager du permis de construire insuffisants
- . dossier concernant la soumission de la construction projetée au régime des installations classées incomplet

Il propose d'autoriser M. le Maire à ester en justice.

Le Conseil municipal,
Vu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques FALLOURD, adjoint à l'urbanisme et l'environnement,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2008,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire l'une des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à Monsieur le Maire une délégation permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

PRECISE que ladite délégation vaut exclusivement pour le recours intenté par Monsieur Philippe Leboucher et Madame Eliane Leboucher domiciliés au lieudit "Beauchêne" (49250 Beaufort-en-Vallée) contre un arrêté de Monsieur le Maire de Beaufort-en-Vallée en date du 10 août 2012, arrêté accordant le permis de construire n° PC 049 021 12 00037 à la SARL Bejo Production.

2013/05 - Débat sur les orientations budgétaires 2013

(rapporteur : Jean Charles TAUGOURDEAU)

M. le Maire propose au conseil, au vu de la note de synthèse ci-après, de prendre connaissance des grandes lignes du projet de budget primitif de l'exercice 2013 et d'en débattre.

Il précise qu'en l'absence d'établissement du compte de gestion par le receveur, le compte administratif 2012 ne pourra être approuvé ce jour. Il le soumettra au vote lors de la séance de mars qui comprendra également le budget primitif 2013.

Il a toutefois souhaité présenter en détails les résultats de l'année 2012 qui ont été exposés lors de la commission finances du 28 janvier dernier. Un dossier comprenant dans une première partie l'analyse du compte administratif 2012 et dans une seconde partie les éléments relatifs au débat sur les orientations budgétaires a ainsi été adressé à chacun.

Dans la poursuite de sa lettre de cadrage lue en conseil municipal le 15 octobre dernier et en préambule à ce débat, il rappelle les principaux objectifs en matière budgétaire.

La structure du budget communal est satisfaisante avec un taux d'épargne de gestion d'un bon niveau qui traduit un bon rapport entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement sont inférieures de 21 % à la moyenne départementale et les dépenses de fonctionnement inférieures de 24 %.

Par contre, notre budget est pénalisé par une dette trop élevée, et donc une charge de la dette importante, conséquence d'une politique volontariste en matière d'investissements ces dernières années.

La stratégie de la commune pour améliorer sa situation financière doit donc être triple :

- Poursuivre son action de maîtrise des dépenses de fonctionnement et garantir ses recettes
- Respecter l'esprit du pacte financier défini à l'échelon communautaire en limitant le recours à la fiscalité
- Limiter ses investissements pour réduire son endettement.

L'infléchissement de la dette initié en 2011 s'est poursuivi en 2012 puisque la commune n'a contracté aucun emprunt sur le budget principal.

Nous devons poursuivre cet effort de désendettement afin d'améliorer progressivement notre autofinancement, qui réduira ainsi le besoin de financement par emprunt dans un contexte de renchérissement et de raréfaction du crédit.

1. Analyse rétrospective.

Les chiffres figurant ci-après dans la colonne 2012 correspondent aux réalisations de cette année. En l'absence d'édition et d'approbation du compte de gestion, ils ne peuvent être considérés comme ayant valeur de compte administratif mais, constituant des données quasi-définitives, ils peuvent être retenus à des fins d'analyse financière.

L'analyse financière rétrospective s'établit donc comme suit :

Budget principal Beaufort en Vallée Fiche d'analyse financière	Population						
	5 933				6 086	6 236	6 390
	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	2 012
Recettes de fonctionnement							
70 - Produits de gestion courante	352	367	441	488	432	462	522
<i>Evolution/année N-1</i>	11,0%	4,3%	20,2%	10,7%	-11,5%	6,9%	13,0%
73 - Impôts et taxes	1 905	2 016	2 119	2 220	2 374	2 527	2 590
<i>Evolution/année N-1</i>	2,7%	5,8%	5,1%	4,8%	6,9%	6,4%	2,5%
74 - Dotations de l'état, subv, participation	1 650	1 630	1 653	1 753	1 870	1 917	1 920
<i>Evolution/année N-1</i>	7,8%	-1,2%	1,4%	6,0%	6,7%	2,5%	0,2%
75 - 77 - Autres produits - article 775 (ventes)	191	241	480	477	501	475	453
<i>Evolution/année N-1</i>	19,4%	26,2%	99,2%	-0,6%	5,0%	-5,2%	-4,6%
Recettes nettes de fonctionnement	4 098	4 254	4 693	4 938	5 177	5 381	5 485
<i>Evolution/année N-1</i>	6,1%	3,8%	10,3%	5,2%	4,8%	3,9%	1,9%
*Ratio Produit des impositions directes /population	321	340	357	374	390	405	405
*Ratio Recettes réelles de fonct./population	691	717	791	832	851	863	858

Dépenses de fonctionnement	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	2 012
011 - Charges a caractère général - article 722	982	1 015	1 421	1 304	1 332	1 502	1 524
<i>Evolution/année N-1</i>	6,7%	3,4%	40,0%	-8,2%	2,1%	12,8%	1,5%
012 - Charges personnel - 013 Atténua. charges	1 551	1 606	1 684	1 794	1 774	1 836	1 935
<i>Evolution/année N-1</i>	10,5%	3,5%	4,9%	6,5%	-1,1%	3,5%	5,4%
65 - 67 -Autres charges de gestion courante	501	491	508	540	561	546	579
<i>Evolution/année N-1</i>	-35,4%	-2,0%	3,5%	6,3%	3,9%	-2,7%	6,0%
Dépenses de fonctionnement hors intérêts dette	3 034	3 112	3 613	3 638	3 667	3 884	4 038
<i>Evolution/année N-1</i>	-2,1%	2,6%	16,1%	0,7%	0,8%	5,9%	4,0%
*Ratio dépenses réelles fonctionnement/population	559	584	653	659	649	672	679
Dépenses nettes de fonctionnement	3 317	3 466	3 875	3 910	3 950	4 191	4 340
<i>Evolution/année N-1</i>	4,0%	4,5%	11,8%	0,9%	1,0%	6,1%	3,6%

Dettes	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	2 012
Intérêts des emprunts	282	325	242	271	279	304	300
<i>Evolution/année N-1</i>	216,9%	15,2%	-25,5%	12,0%	3,0%	9,0%	-1,3%
Intérêts courus non échus/frais financiers	1	29	20	1	4	3	2
Remb. capital emp. (différ. changes incluses)	581	608	579	790	862	907	932
<i>Evolution/année N-1</i>	62,3%	4,6%	-4,8%	36,4%	9,1%	5,2%	2,8%
Annuités d'emprunts	864	962	841	1 062	1 145	1 214	1 234
<i>Evolution/année N-1</i>	93,3%	11,3%	-12,6%	26,3%	7,8%	6,0%	1,6%
Ratio de couverture de la dette	12,5%	12,2%	11,3%	12,2%	14,1%	14,3%	15,0%
Taux d'endettement	21,1%	22,6%	17,9%	21,5%	22,1%	22,6%	22,5%
Encours de la dette au 31/12	8 489	9 332	9 573	10 636	10 747	10 500	9 668
Taux moyen de la dette	3,3%	3,5%	2,5%	2,5%	2,6%	2,9%	3,1%
<i>*Ratio Encours de la dette /population</i>	1 431	1 573	1 614	1 793	1 766	1 684	1 513
Part. collectivités s/remb. annuité (capital)	14	15	17	18	60	46	45

Autofinancement	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	2 012
Autofinancement net	214	195	256	256	425	329	258
<i>Evolution/année N-1</i>	-32%	-9%	31%	0%	66%	-23%	-22%
Epargne de gestion	1 064	1 142	1 080	1 300	1 510	1 497	1 447
Taux d'épargne de gestion	26,0%	26,8%	23,0%	26,3%	29,2%	27,8%	26,4%

* Il s'agit de ratios légaux.

Autofinancement net : autofinancement disponible après remboursement du capital de la dette.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Taux d'épargne de gestion : épargne de gestion sur les recettes de fonctionnement.

Ratio de couverture de la dette : épargne de gestion sur encours de la dette.

Taux moyen de la dette : intérêts / capital de la dette.

2- Orientations budgétaires et grandes priorités

Au vu de ces informations et en l'état des connaissances sur la fiscalité et les dotations, les perspectives de la section de fonctionnement pour 2013 sont les suivantes :

Les recettes de fonctionnement, hors produits exceptionnels et hors augmentation des taux, afficheraient une légère progression de l'ordre de 2 %. Elles peuvent être regroupées en quatre catégories principales :

Les produits des services et autres produits
(8 % des recettes nettes de fonctionnement)

Le chapitre présenterait une hausse d'environ 10 % se justifiant principalement par les recettes provenant des activités « restauration scolaire » et « périscolaire » dont les effectifs ont progressé respectivement de 7,34 % et 12,69 % en 2012.

La fiscalité
(47 % des recettes nettes de fonctionnement)

Les bases n'ont pas été notifiées officiellement à ce jour. Au titre de l'année 2012, l'évolution physique des bases représentait + 2,82 % pour la taxe d'habitation, + 0,69 % pour le foncier bâti et - 0,77 % pour le foncier non bâti.

Pour l'année 2013, la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat est d'un niveau équivalent à celui de l'an dernier, à savoir 1,8 %. Aucune évolution physique n'est retenue au stade du débat d'orientations.

Au titre de l'année 2013, deux nouveaux éléments doivent être appréhendés en matière de recettes fiscales :

- la démolition de l'ancien bâtiment "Intermarché" qui se concrétise par une perte de recettes sur le foncier bâti s'élevant à 15 000 €.
- la mise en place d'un pacte financier entre la communauté de communes et ses communes membres. L'idée de ce pacte étant que la communauté apporte quelques moyens supplémentaires aux communes via le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) ou via des fonds de concours. En contrepartie, les communes s'engagent à ne pas utiliser le levier fiscal. Ce pacte a pour objectif d'optimiser les recettes du territoire communautaire (communes + communauté) en faisant porter l'effort fiscal à l'échelon de Beaufort en Anjou.

Compte tenu de ces précisions, la progression du produit fiscal, à taux constants et avec des évolutions de bases limitées à la seule revalorisation légale, pourrait être de l'ordre de 2 % par rapport à la fiscalité directe perçue en 2012.

Le produit des **droits de mutation** reparti à la hausse en 2010 et 2011 s'est à nouveau infléchi en 2012 pour atteindre 123 104 €. Les perspectives 2013 seraient d'un niveau équivalent.

Depuis plusieurs années et jusqu'au 31 décembre 2011, la communauté de communes versait à la commune une **dotation de compensation** s'élevant à 351 870 €. Par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2012, la communauté a porté cette dotation à 423 442 € (+ 71 572 € provenant du produit fiscal supplémentaire perçu par Beaufort en Anjou suite à la suppression de l'abattement général à la base décidée par Beaufort-en-Vallée). Pour rappel, notre commune a porté son taux de taxe d'habitation à 12,14 % contre 14,9 % sur 2011 pour assurer la neutralité fiscale. Le développement de la mutualisation a des effets directs sur cette dotation, effets qui sont développés ci-après au dernier point des dépenses de fonctionnement.

L'ensemble de ces éléments conduirait, à **pression fiscale égale**, à une légère progression de 2,5 % du produit des impôts et taxes.

Les dotations, participations et subventions
(36 % des recettes nettes de fonctionnement)

Les **concours financiers de l'Etat**, depuis 2010, ne sont plus indexés sur le PIB et l'inflation mais devraient évoluer très légèrement en 2013.

A ce stade de la préparation budgétaire on peut tabler à minima sur une reconduction des dotations perçues en 2012, à l'exception de la dotation forfaitaire qui pourrait évoluer du fait de la progression de la population (+ 133 habitants soit une population totale de 6 523 habitants).

Pour 2013, on notera la perte de recettes en provenance du fonds départemental de péréquation de l'ancienne taxe professionnelle et la baisse de la dotation nationale de péréquation (-5,77 %).

Au final, la baisse sur ce chapitre est limitée puisqu'elle peut être évaluée à - 0,63 %.

Autres produits de gestion courante

(8 % des recettes nettes de fonctionnement)

Ces recettes proviennent principalement des loyers perçus sur les immeubles communaux. Le produit afficherait une baisse de l'ordre de 4 % résultant principalement de la perte de recettes sur la location de l'atelier occupé précédemment par la société A.M.V.I.

Atténuations de charges

(1 % des recettes nettes de fonctionnement)

Elles sont constituées des remboursements consécutifs aux congés maladie ou maternité des agents et seraient en baisse sur la base des seuls cas d'arrêts en cours.

Les dépenses de fonctionnement afficheraient une hausse de l'ordre de 3 %.

Les charges à caractère général

(36 % des dépenses)

Globalement, ce chapitre afficherait une hausse de l'ordre de 9 %.
De nouvelles dépenses viendraient en effet grever le budget 2013 :

- l'établissement de diagnostics « accessibilité » pour la voirie et les bâtiments, l'étude de zonage 20 ou 30 km/h : + 15 000 €.
- le renchérissement des coûts énergétiques (électricité, gaz, fuel, carburant véhicules) : + 36 000 €
- l'augmentation des achats liés à la restauration scolaire, poste directement corrélé à l'évolution des effectifs : + 25 000 €.
- la gestion des déchets verts (location caissons, évacuation, traitement) et l'évacuation de déchets divers stockés aux services techniques : + 22 500 €.
- quelques travaux supplémentaires d'entretien ou de réfections sur les bâtiments (+ 12 000 €) et la mise en place d'un budget pour curage des fossés (+ 15 000 €).

Les charges de personnel

(43 % des dépenses)

Globalement la masse salariale nette corrigée des flux croisés de remboursement de charges entre la commune et la communauté serait stable. En conséquence, l'enveloppe budgétaire 2013 sera d'un niveau équivalent à celle de 2012.

Les autres charges de gestion courante

(13 % des dépenses)

Ce chapitre afficherait une légère baisse de 3 % justifiée principalement par les interventions du SIEM (syndicat d'électricité) dont une partie peut dorénavant être comptabilisée en dépenses d'investissement via le versement de fonds de concours. L'absence de subventions pour réhabilitations de logements contribue également à réduire ce chapitre. A noter tout de même sur 2013 la prise en charge d'un important impayé sur des loyers professionnels (17 600 €).

Les frais financiers

(8 % des dépenses)

En l'absence d'emprunt sur 2012, la dette affiche une baisse de 832 000 € impactant directement le niveau des frais financiers 2013 qui seraient stabilisés.

La dotation de compensation

La récente évolution de la législation sur les mises à disposition de services permet d'optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) des communautés mettant en place une mutualisation.

L'amélioration de ce CIF implique une comptabilisation des flux réciproques de mises à disposition de personnel via la dotation de compensation.

De plus, au titre de l'année 2012, la dotation de compensation a constitué le seul lien permettant un reversement par la communauté de la fiscalité intercommunale supplémentaire suite à la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation.

Concrètement, sur l'année 2013, la dotation de compensation évoluerait comme suit :

- Dotation de compensation au 31/12/2011 (communauté verse à commune) : 351 870 €
- Réintégrant. fiscalité communaut. suppres. abat. TH (communauté restitué à com) : + 71 572 €
- Rembours. dans le cadre de la mutualisation (commune verse à communauté) : - 629 600 €

La dotation de compensation nette des effets "mutualisation" s'établirait donc à 206 558 €

Cette dotation sera inscrite en dépenses de fonctionnement (au chapitre 014 « atténuations de produits ») puisque son solde net correspond à un versement de la commune à la communauté.

Sur la base des dépenses et recettes de fonctionnement précitées, l'épargne de gestion afficherait un taux de 23 % permettant de couvrir l'annuité d'emprunt 2013 et dégager un léger autofinancement net évalué à 30 000 €.

Concernant les charges exceptionnelles, seule une petite subvention d'équilibre du budget communal au budget annexe du lotissement « derrière la ville » pourrait impacter ce chapitre. L'excédent disponible sur ce lotissement pourrait en effet être légèrement insuffisant pour couvrir les dernières dépenses (environ 4 000 € sont à prévoir). Une réserve d'environ 2 000 € serait également inscrite à ce chapitre pour couvrir d'éventuels impayés.

3- Opérations déjà engagées pour 2013

Comme chaque année le budget d'investissement comporte de nombreuses opérations déjà engagées lors des exercices précédents du fait de leur caractère pluriannuel. Les principales sont les suivantes :

Services communaux

- Renouvellement des systèmes de communication. Le volet informatique est terminé, reste à déployer le volet téléphonie.
- Remplacement de matériels aux services techniques.

Enseignement

- Extension de l'école de la vallée soit + 170 m² pour la construction d'une garderie/dortoir et d'une classe supplémentaire.
- Deuxième phase de remplacement des huisseries également à l'école de la vallée.

Culture et patrimoine

- Musée Joseph Denais : poursuite du programme de restauration des collections.
- Etudes pour le transfert de l'ancienne pharmacie de l'hôpital.
- La dépose du grand vitrail du transept sud de l'église. La restauration et la repose seraient réalisées en 2014 dans le cadre d'un programme subventionné.

Social

- Construction d'un local des « jardins du cœur » dans les marais et aménagement de jardins familiaux.

Urbanisme et environnement

- Poursuite des travaux d'aménagement du quartier des Esquisseaux dans la perspective de l'ouverture de la piscine couverte communautaire en 2013. Cette opération initiée en 2012 représentera la principale masse budgétaire sur 2013.
- Aménagement du chemin des "Airaults" et du chemin des "Hauts champs".
- Derniers travaux de finition du lotissement "derrière la ville" (budget annexe).

Economie

- Poursuite de l'aménagement de l'ancien site commercial de la Poissonnière : les premiers travaux de viabilisation réalisés en 2012 permettront de vendre une première parcelle en façade de la RD 347. L'année 2013 permettra de finaliser le dossier de ZAC pour ensuite procéder à la désignation d'un aménageur.

4- Prospectives et prévisions pluriannuelles

Les opérations déjà engagées représentant une masse budgétaire importante, le respect de notre objectif de désendettement implique de limiter les nouvelles orientations d'investissement aux 5 points suivants :

- La nouvelle bibliothèque : l'année 2013 verra la désignation d'un architecte chargé de concevoir le projet pour un démarrage des travaux prévu en 2014.
- La participation au SDIS pour la construction d'un nouveau centre de secours. Cette participation de 230 000 € est étalée sur deux années à partir de 2013.
- Premiers travaux de réaménagement de l'étage des halles : dépose plafonds, reprise charpente,...
- Le passage au numérique du cinéma.
- La réalisation d'un bassin écrêteur pour traiter les pluies à caractère décennal sur le territoire Nord/Est de la commune.

D'autres besoins subsistent et seront à traiter ultérieurement :

- La mise en accessibilité de l'hôtel de ville.
- La création de sanisettes publiques.
- La reconstruction du gymnase de la Vallée.
- L'aménagement des abords du cimetière.
- La remise en service des cloches de l'église.
- La rénovation de la salle des Plantagenêts.

En parallèle nous poursuivrons notre réflexion sur l'opération de rénovation urbaine place Notre Dame en partenariat avec la SODEMEL, réflexion intégrant dans un premier temps l'étude de notre appareil commercial.

Comme je l'ai déjà dit l'an passé, l'endettement de la commune doit nous inciter à reconsidérer le volume annuel de nos dépenses d'investissement. La diminution du recours à l'emprunt est indispensable pour améliorer durablement la situation financière de la commune, si nous ne souhaitons pas recourir massivement à la fiscalité directe.

Aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2012, la masse globale d'emprunt portée au budget primitif 2013 serait plafonnée à 1 295 000 € correspondant au report de la somme budgétée en 2012 (645 000 €) complétée d'une enveloppe spécifique 2013 de 650 000 €. Ce niveau d'emprunt permettrait de désendetter la commune à hauteur de 400 000 €.

M. le Maire propose au conseil de débattre de l'ensemble de ces éléments.

Claude BERTHELOT souhaite revenir sur l'encours de la dette par habitant.

M. le Maire précise qu'elle est de 1 513 €, soit à peine le double de la moyenne départementale pour les communes de même strate démographique.

Claude BERTHELOT constate, par ailleurs, que l'autofinancement diminue régulièrement, de même que le résultat de clôture de l'exercice.

M. le Maire explique que cela signifie que nous n'avons pas eu recours, de façon exagérée, à la fiscalité. Aujourd'hui, nous devons ralentir nos investissements, mais nous profitons des équipements qui ont été réalisés et qui nous permettent d'accueillir de nouvelles populations. Il informe également le conseil que celui-ci sera saisi prochainement de la question du devenir du site de France Champignon. Suite à une réunion avec le Président qui a eu lieu cet après-midi, il a appris que celui-ci serait totalement libre au printemps prochain. Ni l'entreprise, ni la commune ne va pouvoir se satisfaire de laisser le site en l'état : pour l'entreprise il représente des charges fixes importantes, pour la commune c'est un lieu qui risque de se dégrader et d'être squatté.

Claude BERTHELOT souhaite savoir, maintenant que les élus ont cette information, si une concertation sera mise en œuvre au sein du conseil municipal.

M. le Maire confirme et ajoute qu'il attend de chacun des propositions quant au devenir de ce site.

Gérard GAZEAU rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée et à sa connaissance, celle-ci n'est pas en vente.

M. le Maire répond qu'on pouvait le savoir de façon intuitive, puisque le site avait vocation à fermer. Cela aura d'ailleurs des implications assez fortes sur nos budgets à venir car les taxes foncières risquent de baisser considérablement. Dans tous les cas, il y a une réflexion d'urbanisme importante à mener.

En ce qui concerne le site de la Poissonnière, Claude BERTHELOT estime qu'il faudra aussi vendre des parcelles et il y a des rumeurs qui circulent en ce qui concerne l'implantation d'un hôtel-restaurant, par exemple.

M. le Maire répond qu'à sa connaissance, une seule vente a été réalisée, celle à la société Mac Donald's France.

S'il y a des investisseurs désireux de venir s'implanter, il sera très heureux de les accueillir. Le devenir du site n'est pas un sujet d'inquiétude pour lui.

Claude BERTHELOT fait remarquer que pour l'instant, les candidats ne se bousculent pas.

M. le Maire répond qu'il y a aussi l'effet de la conjoncture. Il pense que le Mac Donald's sera un élément moteur pour ce site.

Patricia HUAU demande s'il a été réfléchi à la question du rythme scolaire.

M. le Maire précise que ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal. Il proposera sans doute de reporter la mise en œuvre de cette réforme en 2014. Il restera ensuite à se déterminer sur le jour. Pour sa part, il serait plutôt favorable au samedi matin, d'une part parce qu'il génère une coupure en milieu de semaine, d'autre part parce que ce jour pénalise moins l'organisation de toutes les activités de loisirs et sportives, qu'elles soient initiées par les associations ou la collectivité.

Claude BERTHELOT fait remarquer le faible taux de réalisation de la section d'investissement qui n'est que de 60 %.

M. le Maire explique que cela est lié à deux programmes importants qui vont basculer sur l'exercice 2013 : l'aménagement du quartier des Esquisseaux et l'extension de l'école de la Vallée.

Claude BERTHELOT revient sur la question de France Champignon et sur le fait que le rachat du site générera une nouvelle dépense et, peut-être, de l'endettement supplémentaire.

M. le Maire répond que ce site pourrait également, à terme, rapporter, par exemple dans l'hypothèse où il serait cédé à un promoteur immobilier.

Gérard GAZEAU note que cette opération pourrait se réaliser sans l'intervention de la commune.

M. le Maire répond que c'est effectivement une possibilité.

Claude BERTHELOT rappelle que c'est également ce qu'elle avait dit pour le site de la Poissonnière.

M. le Maire acquiesce, mais ajoute que dans cette hypothèse, il n'est pas certain que le Mac Donald's aurait pu s'implanter sur la commune. En ce qui concerne France Champignon, il proposera aux élus une visite du site, peut-être le 18 mars, avant la prochaine séance de conseil municipal.

Fabienne GRUDET suggère d'y implanter un lycée.

M. le Maire estime que cela semble difficile, compte tenu de la conjoncture et du potentiel en terme d'élèves, sans parler du coût.

Claude BERTHELOT demande ce que devient le projet de circuit vert.

M. le Maire explique qu'il attend la réponse des communautés de communes sollicitées pour lancer l'étude.

Claude BERTHELOT souhaite savoir ce que devient la discothèque route de Brion.

Jean-Jacques FALLOURD précise qu'un permis de rénovation des locaux a été déposé.

Le Conseil municipal,
Vu le rapport de présentation exposé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, PREND ACTE du déroulement du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2013.

2013/06 – Décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal (rapporteur : M. le Maire)

- Marché public : aménagement quartier des Esquisseaux :
Avenant n° 2 au lot n° 1 (entreprise EUROVIA : travaux de VRD pour un montant de 27 749,92 €)
- Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour acquisitions et travaux en lien avec le budget annexe « site de la Poissonnière » :
 - . montant : 500 000 €
 - . durée : 5 ans
 - . périodicité trimestrielle
 - . taux trimestriel à titre indicatif : 1,618 %
- Location studio meublé rue des Tilleuls :
 - . à Mme Amandine COUE
 - . durée : 21 au 31.12.2012
 - . loyer mensuel : 207,30 € + 60 € charges mensuelles + 30 € forfait état des lieux entrée / sortie
- Location jardin au « Marais » à Mme Danièle LOGEAIS :
 - . durée : année civile (renouvelable au 31.12)
 - . loyer annuel : 30 €

Questions diverses

- Distribué aux conseillers municipaux non délégués communautaires : le compte rendu du séminaire des élus du mois de novembre 2012
- Statistiques naissances / mariages / décès sur les 5 dernières années :

	2008	2009	2010	2011	2012
Mariages	40	29	30	28	25
Naissances	100	85	101	115	76
Décès	114	112	114	97	122

Fin de la séance à 21 h 45